 

Déclaration préalable au CTSD « ajustements de carte scolaire 1er degré pour la rentrée 2018 »

lundi 18 juin 2018

Monsieur l’Inspecteur d’Académie,

Madame la Secrétaire Générale,

Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

M. Marchand, Secrétaire Général de l’UNSA Education vient d'écrire au ministre, M. Blanquer, pour le rencontrer. Les projets du gouvernement en matière d'évolution des instances de dialogue social sont particulièrement inquiétants, s'ils étaient maintenus en l'état. Notre fédération compte alerter le ministre sur les conséquences importantes que cela entrainerait pour notre ministère. En effet, Le projet présenté dans le cadre des groupes de travail est inacceptable en l’état pour l’UNSA

Éducation. Les CHS-CT sont fusionnés avec les CT et les CAP sont vidées de leur contenu.

Si ces mesures étaient mises en œuvre dans notre ministère, cela constituerait une régression pour les personnels tant du point de vue de la garantie d’équité de traitement que pour la transparence dans la gestion de leur carrière. Les Commissions Administratives Paritaires et Commissions Consultatives Paritaires, instances essentielles pour faire vivre le dialogue social, se verraient retirer leurs principales compétences : consultations sur les opérations de mobilité et mutation, suivi des avancements, promotions pour ne citer qu’elles. Il est à noter, dans notre académie, une réaction exceptionnelle des syndicats SE-Unsa, Snes-FSU et Sgen-cfdt, à la hauteur de ces menaces : le boycott unitaire de la CAPA des CPE qui devait se tenir vendredi 15 juin 2018.

Concernant le 1er degré, au plan national : en mars dernier, M. Blanquer annonçait son désir de faire de la maternelle « l’école de l’épanouissement et du langage ». Lors des Assises de la maternelle, le président de la République a annoncé l’instruction obligatoire dès 3 ans à la rentrée 2019. Cette mesure nécessaire, de sécurisation et de reconnaissance de l’école maternelle, doit conduire à des améliorations concrètes pour l’École publique, et ceci sans effet d’aubaine pour l’enseignement sous contrat. Ainsi, l’Unsa Education déplore que lors de ces Assises, l’acquisition du langage oral ait été mise en avant mais sans déclinaison sur les conditions de scolarisation.

Pourtant, le ministre est bien conscient de l’impact des effectifs en classe sur les apprentissages, et que les petits groupes favorisent l’engagement des élèves dans les activités cognitives, puisque ce sont 2/3 de notre dotation nationale qui ont été dédiés au dédoublement des classes de CP et CE1.

Dans notre département, l’Unsa Education salue cependant l’effort fait par les services de la DSDEN en ne comptabilisant pas les CP/CE1 dédoublés dans les moyennes des écoles élémentaires. Cela reflète la réalité des autres niveaux de classes non dédoublés et nous conforte dans notre analyse qu’une prise en compte de la difficulté scolaire en éducation prioritaire doit être globale et non réduite à deux niveaux de classe.

Sur les mesures d’ajustements de carte scolaire 1er degré dans les Landes, l’Unsa Education déplore une fois de plus que les documents préparatoires au CTSD ne soient pas transmis dans le délai règlementaire de 8 jours pleins. Cette contrainte ne nous permet pas de préparer sereinement cette instance et de représenter l’ensemble des écoles qui nous sollicitent sur cette période. De plus, le format des documents fournis ne nous permet pas de croiser les chiffres et nous avons pu constater que les effectifs n’avaient pas été réactualisés dans toutes les écoles, depuis janvier 2018. Sur certaines écoles ou RPI, les marges d’erreurs sont relativement importantes (exemple : RPI Orist-Pey, CP comptabilisés deux fois). Enfin, notre fédération s’étonne que certaines écoles soient déjà informées par les IEN, des décisions qui vont être actées à l’issue de ce CTSD, alors même qu’il est demandé aux organisations syndicales de ne pas communiquer sur les documents préparatoires. Autant de sources de complexité et d’opacité sur ces ajustements de rentrée.

A l’issue de la 1ère phase des opérations de carte scolaire, le solde restant pour des ajustements de rentrée était de 4,4 Emplois équivalent Temps Plein. Ce solde est restreint au regard des 14 écoles ou RPI en surveillance pour effectifs élevés. Afin de ne pas mettre plus en difficulté les écoles, les personnels affectés, les enfants et leurs familles, l’Unsa Education souhaite qu’aucune décision de fermeture ne soit actée à la rentrée de septembre. Cela va nous contraindre à faire des choix responsables et équitables dans cette instance. Cependant, nous nous inquiétons des taux d’encadrement après fermeture sur les écoles ou RPI où un poste pourrait être supprimé. En effet le taux d’encadrement serait, pour la plupart des écoles, d’au moins 25 élèves par classe après fermeture.

L’Unsa Education assumera ses choix, une fois de plus dans l’intérêt d’un service public de qualité et pour une rentrée sereine tant pour les personnels que pour les élèves de notre département.

Pour l’Unsa Education,

Sara BERNET, Elodie DARZACQ, Mathilde GAILLARD et Christophe NOWACZECK